



Association des professionnels et superviseurs
Association of Professionals and Supervisors

Juillet 2006

COMMUNIQUÉ

Évaluation du rendement, encore l'incertitude

La fin de juin doit marquer la clôture de l'exercice annuel d'évaluation du rendement pour les membres de l'APS. Lors de la rencontre du comité mixte national à Ottawa le 27 juin, soit à quelques jours de cette échéance, de nombreuses interrogations continuaient toujours de planer au sujet de la campagne de cette année.

En plus de plaintes individuelles de la part de membres qui se sentaient lésés, les représentants de l'APS soulevaient des cas où il y avait carrément absence de rencontres entre les superviseurs et leurs employés. La réponse des représentants de l'employeur était la même que l'année dernière : on refuse d'accepter la chose.

Lors de ces rencontres, les représentants de l'APS participent également à des rencontres locales lorsque l'occasion s'y prête. Cette année il y avait rencontre avec les membres d'Ottawa alors que l'année dernière il y avait eu rencontre avec ceux de Toronto. Mario Poudrier a demandé aux membres combien avaient été rencontrés et la moitié de l'assistance a levé la main. Les commentaires de nos membres d'Ottawa qui avaient participé étaient les mêmes que ceux de Toronto l'année précédente : absence d'objectifs, rencontres furtives, résultats inconnus etc...

L'APS apprenait de plus que l'employeur refusait toute tentative d'entente pour régler le grief général qui regroupait 13 plaintes de membres insatisfaits des résultats de l'année dernière. À quelques jours de la fin de l'heure de tombée pour les évaluations de cette année il était donc permis de croire qu'il y a encore beaucoup de problèmes à l'horizon malgré les efforts tentés pour rectifier le tir.

Malgré les affirmations au contraire nous continuons de soupçonner qu'il y a beaucoup de nos membres qui sont laissés pour compte lorsque le temps de l'évaluation arrive. C'est pourquoi nous profitons de l'occasion de ce communiqué pour demander votre collaboration. Vous trouverez inclus aux présentes, à titre de sondage, une question simple pour laquelle il suffit de cocher OUI ou NON. Avez-vous eu une rencontre d'évaluation avec votre supérieur immédiat cette année en mai ou en juin? Il vous suffit de cocher la réponse et de glisser votre bulletin dans l'enveloppe pré affranchie ci-jointe. Nous serons ainsi en mesure d'avoir une lecture sur le fondement même du système. Nous communiquerons les résultats de cette consultation lors de notre prochain envoi pour le vote national.

Nouvelles dispositions pour le travail sur appel

La dernière rencontre du Comité mixte national a donné lieu à la conclusion de l'entente pour le travail sur appel au terme d'une négociation qui durait depuis plus d'une année. Lors de la dernière ronde de négociation pour le renouvellement de notre convention collective, la question d'une grille de compensation équitable pour les membres de l'APS avait fait l'objet de discussions musclées.

Il s'agit de la compensation versée à ceux et celles qui doivent être disponibles en dehors des heures normales de travail. L'article 18.2.1 référait aux pratiques en vigueur sans fixer de normes particulières. Pour établir une norme nationale il a donc fallu procéder au recensement des différentes pratiques appliquées un peu partout au pays et dans un deuxième temps négocier le type de formule à implanter. Pendant les travaux sur cette question, nous avons découvert entre autre, que certains membres touchaient la prime sans recevoir de compensation pour le temps effectivement travaillé. De fait il y avait des variantes de tout acabit, la pire étant de découvrir que certains membres étaient sur appel sans recevoir aucune compensation autre que le travail effectivement accompli. Ainsi cette nouvelle grille remplace toutes les pratiques qui étaient en vigueur jusqu'à maintenant. De fait il s'agit d'une clause de remplacement pour l'article 18.2.1. Son application prend effet le 1^{er} juillet. Si une entente existante comporte une date d'échéance, c'est au moment du renouvellement que la nouvelle grille s'appliquera.

Dorénavant, toute personne à qui on demandera de rester en devoir en dehors des heures normales de travail, recevra une somme d'argent pour chacune des heures de disponibilité. Il s'agit d'une compensation payée pour le temps en appel et non pour le temps travaillé. La grille s'établit comme suit :

De 1 à 500 heures de disponibilité annuellement	...	1 000 \$ brut par année
De 500 à 700	...	1 500 \$ brut par année
De 700 à 1 000	...	1 700 \$ brut par année
De 1 000 à 1 500	...	2 000 \$ brut par année
De 1 500 à 2 000	...	3 000 \$ brut par année
De 2 000 à 4 000	...	4 000 \$ brut par année
Plus de 4 000	...	5 000 \$ brut par année

Avis d'élections.

Pour tous les membres participants de l'APS il faut prendre note que nous sommes en année d'élection. Les membres participants sont ceux qui ont rempli une demande d'adhésion pour obtenir le privilège de décideurs à l'intérieur de notre syndicat. Cette démarche est entièrement volontaire et il n'en tient qu'à vous d'opter pour un rôle actif ou passif. L'APS a toujours défendu une politique de porte ouverte à l'égard de ses membres. Si vous n'êtes pas déjà membre en règle, il suffit de remplir la demande d'adhésion qui se trouve à l'intérieur du présent envoi pour exercer votre droit de vote en vue des élections qui se tiendront cet été. En y incluant la contribution par chèque de cinq dollars vous vous joindrez ainsi à la grande majorité (70%) de vos collègues qui forment le cœur de notre association.

Les postes à remplir se répartissent de la manière suivante à travers le pays.

Élections locales : pour les membres participants de Montréal, Toronto et Ottawa, les élections sont sous responsabilité locale. Consultez votre exécutif local pour les renseignements; dans chaque localité il y a place pour du sang neuf. Les présidents locaux responsables pour chacune de ces villes sont les suivants : Ottawa, Roger Chartrand, Montréal, Stéphane Desautels et Toronto, Emilio D'Orazio.

Élection régionale : Pour les membres participants de l'Est (à l'est du Québec) et de l'Ouest (à l'ouest de l'Ontario) un scrutin par la poste servira à élire un représentant pour chacune de ces deux régions afin de combler les postes de directeurs régionaux au sein du Conseil exécutif national de l'APS. Cette élection se tiendra en même temps que l'élection nationale.

Élection nationale : tous les membres participants de l'APS seront invités à participer à l'élection du Président national, du Secrétaire général ainsi que du Trésorier. Ces trois postes font également partie intégrante de l'exécutif national.

L'Exécutif national est le centre de décision de l'APS. En addition des postes de directeurs régionaux et des trois postes soumis à l'élection nationale, il se compose de deux représentants pour chacune des deux organisations les plus importantes du pays, Montréal et Toronto ainsi que d'un représentant pour Ottawa. Chacun des présidents locaux de ces trois villes est nommé d'office tandis que les deux autres membres de Toronto et Montréal sont désignés par leur conseil exécutif local. L'exécutif se réunit en personne obligatoirement deux fois par année tandis que les autres réunions se font par conférence téléphonique.

Appel des candidatures et des propositions.

Tous les membres participants de l'APS peuvent exercer leurs droits de vote à l'occasion de la convocation qui leur sera posté lors de notre prochain envoi. Le droit de vote portera sur deux catégories de décisions; les résolutions soumises à l'assemblée générale annuelle ainsi que l'élection des dirigeants de l'Association.

Cette année c'est à Toronto que se tiendra l'assemblée des membres. La rencontre est prévue pour le dimanche 29 octobre dans un lieu qui sera annoncé lors de notre prochain envoi. C'est là que sera dépouillé le scrutin qui aura servi aux élections des officiers aussi bien qu'à l'appui ou au rejet des propositions de résolution soumis aux membres.

Afin de soumettre une proposition de résolution aux membres votants de l'APS, il faut faire parvenir une copie de cette résolution au bureau de l'APS, 1212 rue Panet, Montréal (Québec) H2L 2Y7 au plus tard le 31 août 2006. La présentation de la résolution doit être signée par un membre en règle qui en fait la proposition et contre signée par un membre en règle qui la seconde. Deux propositions sont soumises d'office à chacune des assemblées générales : les états financiers et la nomination du vérificateur externe.

Afin de soumettre une candidature pour l'un ou l'autre des postes dont les mandats arrivent à échéance, il faut présenter sa candidature en remplissant le formulaire ci-joint et en le retournant aux bureaux de l'APS au plus tard le 30 juillet 2006. Cette soumission de candidature devra comprendre le nom du candidat, le poste sollicité ainsi que la signature d'au moins cinq parrains, également membres participants de l'association. Pour être éligible un candidat doit être à l'emploi de Radio-Canada, remplir un poste couvert par le certificat d'accréditation de l'APS et avoir la qualité de membre participant.

Le Conseil exécutif de l'APS voit au bon déroulement des soumissions qui seront reçues et présentées à l'ensemble des membres pour le vote postal si elles répondent aux conditions prescrites dans les règlements de l'Association.

Pièces jointes : bulletin retour concernant la rencontre d'évaluation
formulaire de mise en candidature
formulaire d'adhésion pour les membres non participants
enveloppe pré affranchie